



À tous les membres du Régime de retraite de l'Université McGill

Nous avons appris qu'au cours des derniers mois, les membres du Régime de retraite de l'Université McGill avaient été fréquemment sollicités par des conseillers financiers mentionnant directement ou indirectement le Régime de retraite de l'Université McGill dans leurs communications. Il est possible que ces conseillers invitent les membres du régime à des séminaires sur le campus ou leur proposent un rendez-vous.

Nous souhaitons vous informer que ni l'Université, ni l'Association des professeur(e)s et bibliothécaires de McGill (APBM), ni le Comité d'administration des retraites n'a fourni votre nom à ces personnes. Aucune de ces instances n'a autorisé ou ne cautionne les messages et appels que vous avez éventuellement reçus. Si vous décidez d'assister à une séance ou à rencontrer personnellement ces conseillers, vous êtes libres de le faire à vos risques et périls. Il est très probable que la principale motivation de ces personnes soit commerciale et qu'elles cherchent à élargir leur base de clients, considérant sans doute que les membres du Régime de retraite de l'Université McGill sont des clients potentiellement lucratifs. Vous trouverez en annexe un document intitulé « Comment évaluer vos conseillers » pour vous aider à bien choisir votre conseiller financier.

Veillez prendre note que l'APBN prévoit l'organisation d'un atelier en février sur le thème de la retraite et des rentes. De plus amples renseignements vous seront communiqués très prochainement.

Pour aider ses membres, le Régime de retraite de l'Université McGill organise des séances d'information mensuelles (séances d'informations générales, sur les retraites et sur les options de règlement) qui abordent spécifiquement les modalités du Régime de retraite de l'Université McGill et les éléments à prendre en compte pour choisir l'option de règlement qui convient le mieux à vos besoins.

Les dates et heures des prochaines séances figurent à l'adresse :
<http://francais.mcgill.ca/pensions/infosessions/>.

Bien cordialement,

Lynne B. Gervais, CRHA, IAS.A
Présidente
Comité d'administration des retraites

Brendan Gillon
Président
Association des professeur(e)s et bibliothécaires de McGill

COMMENT ÉVALUER VOS CONSEILLERS?

La bonne décision est celle qui cadre le mieux avec vos besoins et votre situation. Comment savoir si les conseils que l'on vous prodigue sont valables? L'aide-mémoire ci-dessous vous fournit quelques indices pour bien évaluer votre conseiller. Étudiez chaque question et prenez les décisions qui s'imposent.

AIDE-MÉMOIRE

1. Quelles sont les qualifications du conseiller? Possède-t-il de bonnes qualifications professionnelles et(ou) une expérience adéquate? Appartient-il aux associations professionnelles correspondantes?
2. En quoi le conseiller est-il spécialisé? Quelle est son expérience en la matière? Quelle est sa réputation?
3. Vos amis ou des personnes dont vous respectez le jugement sont-ils prêts à vous recommander ce conseiller?
4. Comment le conseiller est-il rémunéré? Est-il rémunéré à l'acte ou perçoit-il une commission sur ses ventes? S'il est rémunéré par commission, vous conseille-t-il les placements qui rapportent la plus grosse commission plutôt que les placements qui cadrent le mieux avec votre situation?
5. La personne concernée a-t-elle un intérêt personnel ou un biais? La « réponse » ou la « solution » est-elle toujours la même (par exemple, « souscrire des fonds mutuels » ou « souscrire une assurance-vie »)? Le cas échéant, êtes-vous orienté vers des choix qui ne cadrent pas avec vos besoins spécifiques?
6. Lorsque vous posez les mêmes questions à d'autres conseillers qualifiés, obtenez-vous un avis radicalement différent? Pourquoi?

En règle générale, vous devez vérifier auprès de plusieurs sources afin de vous faire une idée aussi équilibrée et complète que possible. Si vous pensez retenir les services d'un conseiller professionnel, renseignez-vous auprès de vos amis. Leur expérience en la matière pourrait fort bien être le meilleur indicateur de qualité que vous soyez en mesure de trouver.

Les institutions financières et les conseillers en planification des retraites constituent également une bonne source d'information. (Attention : si l'institution vend ou recommande des produits financiers spécifiques, il est prudent de vérifier soigneusement que les renseignements fournis sont bien objectifs et qu'elle ne présente pas ses propres produits sous un jour plus favorable).